

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUTIERS

RÉUNION DU 11 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, **le 30 mai** à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 23/05/2017

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Etaient présents : M. COLAS Yves, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. CHENEVIÈRE Lionel, M. BARRÉ Pierrick, M. MOREAU Joseph, M. CHEVRIER Sylvain, Mme HOCDE Marie-Thérèse, M. DUGAS Patrice, M. BERTIN Hervé, M. GUÉROIS Laurent, M. PRIOUR Nicolas, Mme ESNAULT Valérie, Mme CHEDEMAIL Mathilde, M. DUTERTRE Lucien

Absente excusée:

Mme CORNÉE Anne-Sophie donne pouvoir à Mme CHEVRIER Maryvonne

Secrétaire : M. PRIOUR Nicolas

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance du 11/04/2017

Ajout de 2 points supplémentaires : VI et VII

I – ACQUISITION MATÉRIEL : fauteuil pour le tracteur tondeuse

II – TRAVAUX MAIRIE : rejointoiment d'une partie du mur en pierres

III – CIMETIÈRE : reprise de 3 concessions

IV – TARIFS COMMUNAUX : cantine et garderie

V – DM n°1 : budget assainissement

VI – DM n°1 : budget commune

VII – PERSONNEL : indemnités de fonction du Maire et des élus

Objet n°1 – ACQUISITION MATÉRIEL : fauteuil pour le tracteur tondeuse

Monsieur Le Maire propose d'acquérir un nouveau fauteuil pour le tracteur tondeuse.

Deux entreprises ont proposé un devis :

- Entreprise Sovidis de Vitré = 1173.75 € HT
- Rennes Motoculture d'Orgères = 756.92 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE l'acquisition d'un fauteuil pour le tracteur tondeuse, au prix de 756.92 € HT

Objet n°2 – TRAVAUX MAIRIE : rejointoiment d'une partie du mur en pierres

Monsieur Le Maire propose de rejoindre une partie du mur en pierres, entre la salle et la mairie, d'une superficie de 49.65 m². L'entreprise Courtigné de Moutiers propose cette prestation au tarif de 2046.07 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise Courtigné pour un montant de 2046.07 € HT

Objet n°3 – CIMETIÈRE : reprise de 3 concessions

Monsieur le maire informe que trois concessions temporaires non renouvelées peuvent être reprises par la commune. Afin de pouvoir à nouveau proposer ces emplacements, il est nécessaire de faire appel à un marbrier. L'entreprise Guiffault propose cette prestation au tarif de 1199.99 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise Guiffault pour un montant de 1199.99 € HT

Objet n°4 – TARIFS COMMUNAUX : cantine et garderie

Monsieur Le Maire précise que, comme chaque année, il convient de revoir les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie. Le tarif est applicable pour l'année scolaire 2017/2018. Les encaissements pourront se faire sur la base du nouveau tarif à partir du 1^{er} jour de la rentrée 2017/2018.

Repas des enfants	3.88 €
Repas des adultes	6.80 €
Repas des bénévoles	gratuit
Garderie matin de 7h30 à 8h30	1.05 €
Garderie soir de 17h à 18h	1.05 €
Garderie soir de 18h à 18h30	1.05 €
Après 18h30	2.75 € par ¼ d'heure supplémentaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE ces révisions de tarifs au 1^{er} septembre 2017

Objet n°5 – DM n°1 : budget assainissement

Monsieur Le Maire informe que le montant des amortissements des subventions est supérieur au prévisionnel du budget 2017. Ces amortissements sont de 17 352.45 € au lieu de 16 464.59 €, soit un dépassement de crédit de 887.86 €. Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

Fonctionnement :

Dépenses : chapitre 022 - dépenses imprévues = 887.86 €

Recettes : compte 777042 – subventions = 887.86 €

Investissement :

Dépenses : compte 1391 – subventions équipement = 887.86 €

Dépenses : compte 2156 – matériel exploitation = - 887.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE ces modifications

Objet n°6 – DM n°1 : budget commune

Monsieur Le Maire informe qu'un mandat ordinaire saisi en 2015 au compte 2158, concernant l'acquisition d'un nettoyeur prise de force, aurait dû être passé au compte 21578. Monsieur Le Maire propose de prendre la décision modificative suivante en ordre budgétaire :

Investissement :

Dépenses : compte 21578 = 229.08 €

Recettes : compte 2158 = 229.08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE ces modifications

Objet n°7 – PERSONNEL : Indemnités de fonction du Maire et des élus

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités de fonction ont évolué au 1^{er} janvier 2017 du fait de 2 facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022 (décret n°2017-85 du 26 janvier 2017) ;
- L'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6 % au 1^{er} février 2017

Lors du conseil du 28 mars 2014, les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes avaient été fixées par référence à cet indice 1015.

Il est proposé de fixer le montant des indemnités par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique et d'appliquer cette actualisation rétroactivement au 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE le montant des indemnités par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique

APPLIQUE cette actualisation rétroactivement au 1^{er} janvier 2017

Questions diverses :

Organisation des élections législatives

Expropriation

AG ASI foot vendredi 2 juin à 19h30

Acquisition pompe station d'épuration

Levée de la séance : 22h30

Prochain conseil :

Le Maire,
Yves COLAS

BERTIN Hervé

HOCDE Marie-Thérèse

CHEVRIER Maryvonne

MOREAU Joseph

BARRE Pierrick

CHEDEMAIL Mathilde

CHENEVIÈRE Lionel

CHEVRIER Sylvain

CORNEE Anne-Sophie
Excusée

DUGAS Patrice

DUTERTRE Lucien

ESNAULT Valérie

GUEROIS Laurent

PRIOUR Nicolas
Secrétaire